

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29714**

Intitulé

Musher conducteur de chiens attelés

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) du Valentin - Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Die	Directrice du CFPPA de Die

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212s Productions animales, 335t Animation touristique et culturelle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Musher conducteur de chiens attelés doit interagir fortement avec son environnement. Il doit se focaliser sur celles qui lui sont le plus utiles pour se positionner sur les créneaux en lien avec son offre de services, optimiser la conduite de ses activités, et s'inscrire dans un réseau local.

Ses activités sont :

I - L'accueil des différents publics en sécurité.

II - La conduite de la meute et les soins aux animaux.

III - La gestion de son attelage et des activités.

IV - L'élaboration de son projet de création ou de reprise d'entreprise

Les capacités attestées :

I - L'accueil des différents publics en sécurité.

- Participer à l'accueil physique et téléphonique des différents publics en français et en anglais.

- Informer sa clientèle sur : la structure, les activités, la meute, l'équipement nécessaire, l'environnement de la structure.

- Faire appliquer les consignes de sécurité pour que le public profite pleinement de son activité.

II - La conduite de la meute et les soins aux animaux.

- Réaliser les soins journaliers et périodiques des chiens (Alimentation, abreuvement, suivi sanitaire), gérer leur activité journalière en respectant leur bien-être et assurer leur transport en toute sécurité.

- Proposer à la meute un « logement confortable » (hygiène), utiliser et maintenir le matériel utilisé en bon état.

- Préparer la meute à son activité dans le respect de son bien-être en utilisant des méthodes de travail cohérente avec le comportement et la psychologie des chiens.

III - La gestion de son attelage et des activités.

- Maîtriser les gestes techniques pour une pratique sécurisée de l'activité.

- Choisir et décider des parcours utilisés en fonction de l'activité et des clients.

- Veiller à la sécurité et se comporter de manière adaptée vis-à-vis de ses clients, des autres utilisateurs de l'espace et de ses chiens par une bonne connaissance du milieu et de l'écosystème.

IV - L'élaboration de son projet de création ou de reprise d'entreprise:

- Choisir un système de gestion cohérent et durable et en assurer le pilotage.

- Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'entreprise.

- Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Transport de publics ou de marchandises à l'aide d'un attelage canin.

Activité de traction avec chien sans matériel.

Gestion de l'animal

Gestion d'une structure d'accueil touristique le plus souvent en milieu rural

Salarié ou responsable de structure avec chiens attelés

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1408 : Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie

N4103 : Conduite de transport en commun sur route

Réglementation d'activités :

- CCAD : Le Certificat de Capacité pour Animaux Domestiques est obligatoire pour exercer professionnellement ou bénévolement, seul ou dans une structure (association, entreprise...), une activité en lien avec les animaux de compagnie.

- CAPTAV : Le certificat d'Aptitude Professionnelle pour le Transport d'Animaux Vivants est obligatoire pour tout transport d'animaux

vertébrés, y compris pour le transport de ses propres animaux, seulement si ce transport se fait sur plus de 65 km et qu'il a une vocation commerciale (ex : transport vers un marché, un élevage, des courses, une animalerie ...)

- SST : La formation Sauveteur Secouriste du Travail prépare à intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident. Cette formation permet d'acquérir les connaissances pour apporter les premiers secours et les conduites à tenir en attendant l'arrivée des secours.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Durant la formation, les stagiaires ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Une partie de la formation se déroule en stage en entreprise.

Les stagiaires sont évalués tout au long de la formation à l'écrit à l'oral ou en situation pratique afin de valider les différents blocs de compétences.

Les stagiaires obtiennent le titre de Musher quand ils ont validé l'ensemble des blocs de compétences.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29714 - La conduite de la meute et les soins aux animaux	Descriptif : - Réaliser les soins journaliers et périodiques des chiens (Alimentation, abreuvement, suivi sanitaire), gérer leur activité journalière en respectant leur bien-être et assurer leur transport en toute sécurité. - Proposer à la meute un « logement confortable » (hygiène), utiliser et maintenir le matériel utilisé en bon état. - Préparer la meute à son activité dans le respect de son bien-être en utilisant des méthodes de travail cohérente avec le comportement et la psychologie des chiens. Modalités d'évaluation : - Epreuve écrite pour habilitation transport - Epreuve en ligne pour le CCAD - Oral sur les spécificités du chien nordique (épreuve pratique finale)
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29714 - L'accueil des différents publics en sécurité	Descriptif : - Participer à l'accueil physique et téléphonique des différents publics en français et en anglais. - Informer sa clientèle sur : la structure, les activités, la meute, l'équipement nécessaire, l'environnement de la structure. - Faire appliquer les consignes de sécurité pour que le public profite pleinement de son activité. Modalités d'évaluation : - Epreuve pratique finale : Accueil en français et en anglais - Epreuve pratique et écrite pour le SST. - Rédaction du dossier projet pour culture numérique
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29714 - L'élaboration de son projet de création ou de reprise d'entreprise	Descriptif : - Choisir un système de gestion cohérent et durable et en assurer le pilotage. - Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'entreprise. - Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur. Modalités d'évaluation : - Dossier écrit présenté à l'oral au jury.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29714 - La gestion de son attelage et des activités	Descriptif : - Maîtriser les gestes techniques pour une pratique sécurisée de l'activité. - Choisir et décider des parcours utilisés en fonction de l'activité et des clients. - Veiller à la sécurité et se comporter de manière adaptée vis-à-vis de ses clients, des autres utilisateurs de l'espace et de ses chiens par une bonne connaissance du milieu et de l'écosystème. Modalités d'évaluation : Epreuve pratique finale (baptême) : Pratique et oral (technique et gestion de l'activité) Epreuve écrite sur la neige et les avalanches Epreuve pratique d'orientation

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé paritairement entre professionnels externe en activité et formateurs du CFPPA. Le président est le directeur du CFPPA
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé paritairement entre professionnels externe en activité et formateurs du CFPPA. Le président est le directeur du CFPPA
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X		Le jury est composé paritairement entre professionnels externe en activité et formateurs du CFPPA. Le président est le directeur du CFPPA

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 31 janvier 2018 publié au Journal Officiel du 8 février 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Musher conducteur de chiens attelés" avec effet au 11 mars 2016, jusqu'au 8 février 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Première session (2015-2016) : quatre stagiaires ont validé l'ensemble de la certification et six en ont validé une partie.
Deuxième session (2016-2017) : neuf ont validé l'ensemble dont cinq de la première session, et deux en ont validé une partie.
VAE (2017) : les trois stagiaires ayant présenté un dossier ont validé l'ensemble de la SIL Musher.
Cette année (2017-2018) douze stagiaires sont en formation, onze devraient présenter l'ensemble de la SIL dont trois ont déjà validé une partie.

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) du Valentin - Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Die : Auvergne Rhône-Alpes - Drôme (26) [CFPPA de Die]

EPLEFPA du Valentin - CFPPA de Die : Avenue de la Clairette 26150 Die

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CFPPA de Die : Avenue de la Clairette 26150 Die

Historique de la certification :